



Fiche de renseignements A COMPLETER
pour le FICHER des Enfants et Adultes
ACCUEILLIS à l'ADAPEI des LANDES

Merci de faire retour de
l'imprimé au SIEGE de l'ADAPEI
des Landes
3 Rue Michel Tissé
Résidence Marialva
40000 Mont de Marsan

JE SOUSSIGNE(E) (Monsieur ou Madame) - (L'ADHERENT)

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse Courriel _____ @ _____

Situation de famille : Marié (e) Veuf (ve) Vivant Maritalement

Profession Père : _____ Profession Mère : _____

Conjoint - NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à _____

Nombre d'enfants :

Déclare avoir pris connaissance des Statuts de l'Association et désire adhérer à titre de :

. Membre actif * .Parent - Ami Personne handicapée

. Membre associé * Membre bienfaiteur* * 2 explication au verso.

Prénom(s) de(s) enfant(s) accueilli(s) par l'A.D.A.P.E.I.	Date et lieu de naissance	Etablissement fréquenté	N° IMMATRICULTAION SECURITE SOCIALE

Prénom d'enfant handicapé non placé dans un centre	Date et lieu de Naissance

Prénoms des autres enfants	Date et lieu de Naissance

Date

(Merci de joindre le règlement de la **cotisation 75 €** (voir au verso)

Concerne l'année civile de janvier à décembre).

Signature de l'Adhérent(e),

Les informations ci-dessus sont nécessaires pour l'affiliation à l'UNAPEI et l'URAPEI . Elles ont un caractère obligatoire pour l'établissement de la liste électorale afin de vous représenter au sein de l'UDAF et de l'UNAF, en application de l'Article 27 de la Loi du 6 Janvier 1978.
Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'Association à laquelle vous adhérez.
Toutes ces informations ont un caractère strictement confidentiel et ne feront pas l'objet d'une quelconque cession à un autre organisme.

.../... (verso)

*** L'Association se compose :**

- de membres actifs
- de membres associés
- de membres bienfaiteurs

➤ ***Membres actifs***

- Les parents ou personnes qui ont, ou ont eu, la charge de personnes handicapées mentales.
- Les personnes handicapées mentales adultes, bénéficiant de leurs droits civiques.
- Les amis, c'est-à-dire les personnes physiques n'ayant pas à charge d'enfants handicapés, mais qui apportent un concours actif et bénévole à l'Association.
- Les personnes morales qui sont des Associations de parents de handicapés mentaux et qui ont une majorité de 2/3 de parents au sein de leur Conseil d'Administration.
- Les membres actifs ont seuls droit de vote au sein de l'Association et peuvent seuls participer à son administration.

➤ ***Membres associés***

Les autres personnes morales adhérant à l'Association.

➤ ***Membres bienfaiteurs***

Toutes les personnes physiques ou morales apportant à l'Association une aide matérielle ou morale.

Pour 2016 et 2017, la cotisation annuelle a été fixée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 à 75 €. (année civile de janvier à décembre).

